

# Vaccination contre la grippe saisonnière

## 5 (fausses) idées reçues

Document élaboré le 9 octobre 2013

### **Idée reçue n° 1 : La grippe n'est pas une maladie grave. Faux !**

La grippe est une maladie contagieuse qui guérit spontanément le plus souvent. Cependant, elle peut entraîner des complications sérieuses et être dangereuse chez certaines personnes fragiles. Elle est responsable d'un nombre variable de décès chaque hiver. Si vous êtes considéré comme une personne ayant un risque de développer des formes compliquées ou graves de grippe, il est recommandé de vous faire vacciner.

### **Idée reçue n° 2 : Le vaccin contre la grippe saisonnière n'est pas efficace. Faux !**

Le vaccin n'assure pas une protection à 100 %, mais la vaccination contre la grippe (notamment des personnes particulièrement fragiles) permet de diminuer les risques de complications et de formes graves. La mortalité liée à la grippe a diminué avec l'introduction de la vaccination.

### **Idée reçue n° 3 : Le vaccin contre la grippe est dangereux. Faux !**

Les effets indésirables des vaccins sont connus et il est bien plus dangereux d'avoir une grippe que de se faire vacciner. La plupart des effets secondaires locaux (douleur, inflammation au point d'injection) ou généraux (fièvre, malaise général) sont transitoires et bénins. Le risque de survenue d'effets secondaires graves liés au vaccin comme le syndrome de Guillain Barré reste très inférieur au risque de complications graves, directement liées à la survenue de la grippe elle-même, dont le syndrome de Guillain Barré.

### **Idée reçue n° 4 : Le vaccin contre la grippe saisonnière contient un adjuvant. Faux !**

Les vaccins contre la grippe saisonnière disponibles sur le marché ne contiennent pas d'adjuvant.

### **Idée reçue n° 5 : J'ai été vacciné l'année dernière donc je n'ai pas besoin de me refaire vacciner cette année. Faux !**

La composition du vaccin contre la grippe saisonnière est actualisée tous les ans car d'une année à l'autre, les virus qui circulent peuvent être différents. Le vaccin est dirigé contre les 3 types de virus qui ont le plus circulé durant l'hiver précédent et qui sont donc susceptibles d'être présents lors de l'hiver suivant. L'an dernier, la souche B qui a circulé était différente de celle contenue dans le vaccin. Le vaccin de cette année a donc été modifié en conséquence. Ainsi, même si j'ai été vacciné l'année dernière, je ne serai peut-être pas protégé cette année. Je dois donc, me faire vacciner de nouveau contre la grippe saisonnière cette année, si je veux être protégé au mieux.

## Sites Internet à consulter pour plus d'informations

Ministère des affaires sociales et de la santé :  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr), dossier grippe saisonnière  
Institut de veille sanitaire (InVS) :  
[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

Haut Conseil de la santé publique :  
[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr), rubrique avis et rapports  
Assurance maladie :  
[www.ameli-sante.fr/grippe-saisonniere.html](http://www.ameli-sante.fr/grippe-saisonniere.html)

